

assistée par ordinateur, les systèmes experts, la gestion de la connaissance ainsi que les aspects organisationnels de la bureautique.

Politiques de radiodiffusion et questions connexes. Le Secteur des affaires culturelles et de la radiodiffusion du MDC formule des politiques adaptées aux conditions changeantes de la radiodiffusion au Canada. La Direction de la radiodiffusion et des industries culturelles est chargée avant tout de conseiller le Ministre sur l'évolution du système de radiodiffusion. Elle s'occupe également de cinématographie, de production vidéo et d'enregistrement sonore, et elle veille à l'élaboration de politiques et de programmes en matière d'édition. Cette direction élabore également les politiques, les programmes et les lois en matière de radiodiffusion, conçoit des stratégies et les met en œuvre. Elle assure de plus la liaison entre le Ministère et la Société Radio-Canada de même qu'entre ce dernier et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes. En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1968, les radiodiffuseurs sont tenus d'offrir une programmation de haute qualité qui laisse place surtout à la créativité des artistes d'ici et qui encourage l'utilisation des autres ressources canadiennes.

Pour aider les producteurs et les radiodiffuseurs canadiens à faire face aux dures réalités économiques de la concurrence avec les grands réseaux américains, le gouvernement fédéral a créé en 1983 le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes, afin d'encourager les producteurs privés canadiens à produire et à diffuser certaines catégories d'émissions télévisées de qualité. Au cours de ses cinq premières années d'existence (de juillet 1983 à mars 1988), ce fonds, administré par Téléfilm Canada, a permis d'investir environ 243 millions de dollars dans la production de quelque 478 projets représentant un budget total de plus de 716 millions de dollars.

La création du Fonds, la délivrance de licences de radiodiffusion à de nouvelles stations de télévision canadiennes au cours des années 1970 et l'émergence des services de télévision payante ont contribué à relancer la production d'émissions canadiennes. En 1985, les réseaux publics et privés au Canada ont relevé la qualité de leurs dramatiques diffusées aux heures de grande écoute. La Société Radio-Canada, qui a sensiblement augmenté le contenu canadien de ses dramatiques diffusées aux heures de grande écoute (en utilisant beaucoup de productions indépendantes financées en partie par Téléfilm), a constaté qu'elle avait maintenu ou accru sa cote d'écoute pendant la

diffusion des épisodes canadiens. Les radiodiffuseurs publics et privés au Canada doivent constamment relever un défi de taille : présenter une programmation dramatique dont le contenu canadien est élevé et atteindre un juste équilibre entre les émissions maison et celles de producteurs indépendants.

Élargissement du service de langue française. Le marché de la radiodiffusion de langue française en Amérique du Nord est florissant, même s'il est relativement petit et concentré au Québec. Les radiodiffuseurs de langue française et anglaise se disputent les auditoires et les annonceurs. En 1985, un comité mixte Canada-Québec s'est penché sur l'avenir de la télévision française au Canada. Par la suite, les deux niveaux de gouvernement ont signé un protocole d'entente pour accroître le potentiel de la télévision de langue française et pour élargir la distribution des émissions canadiennes sur les marchés francophones d'exportation.

Une initiative importante à ce chapitre est l'instauration d'un nouveau service francophone de télévision internationale par satellite appelé TV5, qui rediffuse les émissions d'un certain nombre de pays francophones, dont le Canada. En septembre 1986, un nouveau réseau privé de télévision, Télévision Quatre Saisons, a vu le jour au Québec. La chaîne française de TV Ontario, que subventionnent le gouvernement canadien et celui du Québec, a fait ses débuts en janvier 1987.

Élargissement du service du Nord. En vertu de la politique canadienne de radiodiffusion dans le Nord, les résidents des régions septentrionales ont droit à une programmation diversifiée. Des émissions d'origine autochtone leur sont offertes, et les gouvernements doivent consulter les autochtones du Nord lorsque ceux-ci sont visés par les politiques gouvernementales.

En vertu du Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiodiffusion-télévision, élaboré par le ministère des Communications conjointement avec le Secrétariat d'État et administré par ce dernier, 13 sociétés de communications autochtones reçoivent de l'aide pour la production d'émissions de télévision et de radio par les autochtones dans leurs propres langues. En 1986, plus de 500 heures de télévision et 16000 heures de radio en langues autochtones ont été réalisées en partie grâce à ce programme. Les autochtones bénéficient d'une programmation dans 27 de leurs langues. Au total, on compte une trentaine de langues autochtones.

Une autre assise de la radiodiffusion dans le Nord est CANCOM, le service canadien privé de radiodiffusion par satellite. En plus de